AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

224C1212
AV557

16 juillet 2024

Déclaration des achats et des ventes effectués pendant une offre publique
(article 231-46 du règlement général)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VISIATIV

(Euronext Growth Paris)

Opérateur	Nature et date de l'opération	Titres concernés	Cours (€)	Nombre total de titres possédés à l'issue de la transaction
Syquant Capital	accroissement d'une position longue le 15/07/2024	38 CFD code FR0004029478	36,80	40 154 CFD*/**/***

* « *Contract for difference* » (CFD) à règlement en espèce, portant sur autant d'actions VISIATIV, sans échéance.
** Il est précisé que la société Syquant Capital détient par ailleurs 25 084 actions VISIATIV représentant autant de droits de vote.
*** Rectificatif à D&I 224C1161 du 10 juillet 2024 : il est précisé que la société Syquant Capital détenait, au résultat des opérations effectuées le 9 juillet 2024, 40 116 « *contract for difference* » (CFD) à règlement en espèce, portant sur autant d'actions VISIATIV, sans échéance (et non 65 200 comme indiqué par erreur).
Rectificatif à D&I 224C1135 du 8 juillet 2024 : il est précisé que la société Syquant Capital détenait, au résultat des opérations effectuées le 5 juillet 2024, 32 361 « *contract for difference* » (CFD) à règlement en espèce, portant sur autant d'actions VISIATIV, sans échéance (et non 57 445 comme indiqué par erreur).
Rectificatif à D&I 224C1103 du 4 juillet 2024 : il est précisé que la société Syquant Capital détenait, au résultat des opérations effectuées le 3 juillet 2024, 28 733 « *contract for difference* » (CFD) à règlement en espèce, portant sur autant d'actions VISIATIV, sans échéance (et non 53 817 comme indiqué par erreur).